

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 12 Juillet 2022**

Lecture est faite du compte-rendu du Conseil Municipal précédent pour observations et approbation. Pas d'observations.

Pour information, la climatisation a été installée au logement locatif Rue Pasteur par C. Brignoli.

Attribution Marché d'Energies

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil les attributions de lots dans le cadre du marché relancé pour la période 2023-2025 par Territoire d'Energies 47.

En ce qui nous concerne l'Eclairage Public a été attribué à EDF.

Travaux toiture Logement Rue Pasteur

Il a été constaté par notre artisan, C. Brignoli, des tuiles fissurées ou cassées sur une zone bien délimitée qu'il convient de remplacer.

Le Conseil est favorable à ce qu'un devis soit demandé à un charpentier. Deux artisans seront contactés.

Subvention 2022 - Association des Chasseurs et des Propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran (délibération n° 19/2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que soit versée en 2022 une subvention de 100 € à l'Association des Chasseurs et des Propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

A la majorité,

- Décide de verser une subvention de 100 € à l'Association des Chasseurs et des Propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran.
- d'inscrire la dépense à l'article 6574 du BP 2022 par virement de crédits n° 1.

Informations financières

Mr le Maire fait part du courrier reçu de la Préfecture nous informant que notre demande de DETR 2022 pour la restauration de l'église de Coupet a été ajourné au motif d'insuffisance de crédits. Toutefois, une simple lettre de demande de reconduction nous permettra de solliciter à nouveau la DETR 2023. Cette procédure ne bloque en aucun cas le commencement d'exécution de l'opération.

La commune s'est vue attribuer une subvention de 790 € par le Conseil Départemental pour l'acquisition d'une armoire ignifugée destinée à protéger les documents administratifs sensibles (état-civil, registres divers...).

Le Département nous a informé de la répartition 2022 du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux 2021 et celle applicables lors des cessions de commerce. Le total départemental est en forte hausse par rapport à l'an dernier (9 276 500.71 € en 2022 contre 6 365 518.01 € en 2021). La part revenant à Clermont-Soubiran sera de 30 874.34 €.

Sécurisation Traversée de St-Pierre-de-Malaure

Mr JC. Fournier dresse le bilan de la rencontre avec le propriétaire riverain.

Contact sera pris à la rentrée si aucune suite ne nous est donnée courant été.

Location copieur mairie

Mr JC. Fournier fait part de la prolongation du contrat copieur avec la Sté Koésio pour une durée de 5 ans, et ce, après comparaisons de plusieurs offres.

QUESTIONS DIVERSES :

SIVU : De nouvelles élections auront lieu au SIVU suite au courrier de la Préfecture 47.

Pour information, Mme Caudron Emilie est la nouvelle locataire du logement sis à Rue Pasteur.

Mr JC. Fournier présente au Conseil la nouvelle sonorisation récemment acquise.

Be Metal : Une partie des travaux de sécurisation du bâtiment local du Ruisseau a été effectuée.

Mr le Maire fait part de la liste des enfants de la commune qui ont été recrutés en emploi saisonnier par la CC2R.

CAUE 47 : Mr S. Terrié fait part qu'a eu lieu en cette réunion le vote du BP 2022.

SITE : Mme C. Simme fait part que la réunion a été reportée à ce soir pour cause de quorum non atteint. L'ordre du jour sera le vote du CA 2021 et le vote du BP 2022.

SMEP : S. Terrié et C. Simme dressent le compte-rendu de la dernière réunion.

Il est convenu de contacter l'entreprise Garden Alive pour nous faire une proposition de plantations sur le talus situé en face de l'allée de la Bastide.

S. Terrié informe le Conseil que les travaux de voirie sur la VC11 sont finis et que ceux de la VC4 (de Coujétoù à Labro) sont en cours.

Mr le Maire remercie les membres de la Commission Bulletin Municipal de leur travail rapide et efficace.

Il informe l'assemblée que suite à la violence dont avait été victime le Maire de Montjoi, l'agresseur s'est vu infliger une proposition de peine de 6 mois avec sursis et 2 ans de perte de droits civiques. Délibéré aura lieu fin septembre.

M. Buscaïl est chargée de commander les dictionnaires pour les enfants entrant en 6^{ème} lors de la prochaine rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.